

Désamiantage et déconstruction d'anciens bâtiments industriels à Douarnenez

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026016

Date limite de remise des plis

28 / 09 / 2026 à 12 heures

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	7
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	8

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Douarnenez Communauté

Direction des Services Techniques

Représentant : Jocelyne POITEVIN la Présidente

Adresse : Douarnenez Communauté

75 rue Ar Veret

CS 60007

29177 Douarnenez

Site internet : <http://www.douarnenez-communaute.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Désamiantage et déconstruction d'anciens bâtiments industriels à Douarnenez**

Code CPV	Libellé CPV
45111100-9	Travaux de démolition
45262660-5	Travaux de désamiantage

■ Éléments clé du contrat :

	Objet du contrat	Désamiantage et déconstruction d'anciens bâtiments industriels à Douarnenez
	Acheteur	Douarnenez Communauté
	Type de contrat	Marché à tranches de travaux
	Structure	Lot unique
	Lieu d'exécution	75 Rue Ar Véret 29100 Douarnenez
	Délai	19 semaines - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités de retard	75 € par jour de retard, 150 € par jour au-delà de 10 jours de retard
	Variation des prix	Fermes actualisables
	Forme des prix	Prix variable selon les prestations du contrat
	Avance	Prévue (taux 5 %)
	Délai de paiement	30 jours

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

Type	Objet	Délais - Déclenchement
Tranche ferme	<i>Désamiantage et déconstruction des superstructures (y compris les dallages) de l'ensemble des bâtiments et traitement des extérieurs</i>	19 semaines à compter de l'OS de démarrage (hors période de préparation)
Tranche optionnelle n°1	<i>Démolition de l'escalier du bâtiment B</i>	15 jours à compter de l'OS de démarrage
Tranche optionnelle n°2	<i>Traitement de cuve à fioul enterrée</i>	3 semaines à compter de l'OS de démarrage
Tranche optionnelle n°3	<i>Réemploi des portes sectionnelles</i>	Le délai sera défini durant la période de préparation – affermis par OS de démarrage
Tranche optionnelle n°4	<i>Réalisation des concassages sur site</i>	Le délai sera défini durant la période de préparation – affermis par OS de démarrage
Tranche optionnelle n°5	<i>Dévégétalisations des murs (y compris confortation interne des maçonneries nécessaires, rejointements nécessaires, remaçonneries nécessaires)</i>	Le délai sera défini durant la période de préparation – affermis par OS de démarrage

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://megalis.bretagne.bzh>.

■ Dossier de consultation :

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux ou consultation sur place de documents :

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

- Nom de l'agent : Bertrand LE PAPE
- Numéro de port. : 06.87.71.52.29
- Adresse mail : bertrand.le-pape@douarnenez-communaute.fr
- Nom de l'agent : Carole LE SAEC
- Numéro de téléphone/port. : 02.98.74.49.42 / 06.33.58.92.37
- Adresse mail : carole.le-saec@douarnenez-communaute.fr

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://megalis.bretagne.bzh>.

■ **Sans suite :**

À tout moment l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Capacité économique et financière	
Attestation d'assurance responsabilité civile	Transmission d'une attestation d'assurance valide.
RIB	Transmission du RIB valide, similaire à celui mentionné dans le contrat.
Capacité technique et professionnelle	
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Certificats de Qualité - TVX	Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Titres d'études et professionnels	Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché

Document	Descriptif
Autres justificatifs	
Certification Amiante	QUALIBAT 1552 « Traitement de l'amiante », ou certification AFNOR / GLOBAL équivalente relative au retrait de produits amiantés
Certification Démolition	QUALIBAT 1112 « démolition technicité confirmée » ou tout moyen de preuve équivalent
Certification Maçonnerie	QUALIBAT 2111 « Maçonnerie et ouvrage en béton armé (technicité courante) » ou tout moyen de preuve équivalent, pour les travaux de reprise de maçonnerie et de confortement

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement, remis complété et daté.
BPU	Bordereau de prix unitaire, remis sous format Pdf. et format modifiable (Xls./Ods.)
DQE	Détail quantitatif estimatif
DPGF	Décomposition du prix global et forfaitaire, remise sous format Pdf. et format modifiable (Xls./Ods.)
Mémoire technique	Mémoire technique

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://megalys.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Service Commun Finances-Marchés

Service Marchés Publics

75 rue Ar Veret

CS 60007

29177 Douarnenez

Contact : Remise des plis sur le profil acheteur de l'acheteur public Plateforme de dématérialisation Mégalis

Téléphone : 02.98.74.48.53

Courriel : marches.publics@douarnenez-communaute.fr

Le candidat constituera son pli de deux fichiers informatiques :

1 sous dossier CANDIDATURE

1 sous dossier OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIERE

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions sont signées à la remise de l'offre ou après attribution, au choix du candidat. En cas de signature après attribution, le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération.** Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités

économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (55 %)	Valeur technique
- Désamiantage (10 pts)	- Méthodologie de retrait des produits amiantés (avec présentation du niveau d'empoussièrement attendu et des résultats de chantiers tests/validation) ; - Description des EPI, MPC mis en œuvre
- Déconstruction (15 pts)	- Description de la méthodologie de démolition ; - Description de la méthodologie de déconstruction au droit des murs mitoyens et description des confortements ; - Description des moyens de protection mis en œuvre au regard des mitoyennetés, parcelles voisines et des bâtiments conservés
- Performance en matière de protection de l'environnement, gestion de curage et tri des déchets (10 pts)	- Méthodologie de curage pour le tri des éléments réemployés, revalorisés et des déchets, description des limites de prestations de curage ; - Mode de conditionnement et de coltinage des déchets ; - Description de toutes les filières de traitement des déchets, avec la liste des exutoires envisagés
- Nuisances et environnement du chantier (10 pts)	- Description des moyens mis en œuvre pour garantir l'hygiène sur le chantier ; - Description des moyens mis en œuvre, pour garantir la sécurité des riverains ; - Description des installations et des accès de chantier ; - Description des moyens de protection mis en œuvre pour garantir l'intégrité des éléments conservés (extérieurs, mitoyens...)
- Remise en état (10 pts)	- Remise en état des ouvrages conservés et mitoyens (sécurisation des zones conservées, ensemble des reprises en mitoyennetés, ...) ; - Remise en état du site (Nivellement, clôture, ...)
2. Prix (45 %)	Prix

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://megalix.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : marches.publics@douarnenez-communaute.fr

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3, Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 23 21 28 29
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité interrégional de règlement des litiges préfecture de Région,
6 quai Ceineray,
B.P. 33515
44035 Nantes Cedex
Tél. : 02 53 46 78 36



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)